

LES VACCINS CONTRE LA GRIPPE A(H1N1) EN OFFICINE PHARMACEUTIQUE

	Action	Document de référence
Approvisionnement en vaccins	<p>A partir du 28 janvier 2010 par commande auprès du grossiste répartiteur suite à une commande pour usage professionnel.</p> <p>La première commande au grossiste comporte :</p> <ul style="list-style-type: none">• 2 boîtes de 10 Focetria en seringue pré-remplie,• 10 flacons de 10 doses de Panenza,• les notices relatives aux vaccins• 1 boîte de seringues adultes et 1 boîte de seringues enfants	
Délivrance aux médecins	<p>A partir du 1^{er} février 2010, délivrance d'un kit d'amorçage</p> <ul style="list-style-type: none">• 2 boîtes de 10 seringues de Focetria en seringue pré-remplie,• 2 flacons de 10 doses de Panenza,• notices relatives aux vaccins• 1 boîte de seringues adultes et 1 boîte de seringues enfants• Les conditions de conservation doivent être rappelées au moment de la délivrance	<p><u>Dispensation des vaccins en officine</u></p>
Délivrance aux patients	<p>A partir du 15 février 2010, sur prescription médicale, délivrance d'une boîte contenant une seringue pré-remplie de Focetria. L'injection peut être faite par le médecin ou l'infirmier sur prescription médicale</p>	